



DÉPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté Egalité Fraternité

## VILLE D'ANTIBES

### EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	41	7	1

## du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 19 juin 2015

**OBJET : 16-1 - PASSAGE WILSON  
- PARCELLE CR 451 - INTEGRATION  
DANS LA VOIRIE PUBLIQUE  
COMMUNALE- ACQUISITION A L'EURO  
AUPRES DE LA COPROPRIETE "LES  
ALBIZIAS" /**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme  
Pour le Maire

N°Enregistrement :

210615

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 26 JUIN 2015

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le - 2 JUL. 2015

Pour le Maire,



A. CLAVERIE  
Directeur

Le vendredi 19 juin 2015 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 12/06/15, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

#### Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, M. André-Luc SEITHER, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAOU, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Martine SAVALLI, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Marc FOSSOUD, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, M. Gérald LACOSTE, Mme Carine CURTET, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Matthieu GILLI, Mme Alexia MISSANA, M. Lionel TIVOLI, M. Marc GERIOS, M. Louis LO FARO, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

#### Procurations

Mme Cléa PUGNAIRE à M. Patrick DULBECCO

M. Hassan EL JAZOULI à Mme Vanessa LELLOUCHE

Mme Rachel DESBORDES à Mme Sophie NASICA

M. Mickael URBANI à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP

Mme Agnès GAILLOT à M. Bernard MONIER

M. Tanguy CORNEC à M. Marc GERIOS

Mme Anne CHEVALIER à M. Lionel TIVOLI

**Absents :** M. Michel GASTALDI

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme Alexia MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

16-1 - PASSAGE WILSON - PARCELLE CR 451 - INTEGRATION DANS LA VOIRIE PUBLIQUE COMMUNALE-  
ACQUISITION A L'EURO AUPRES DE LA COPROPRIETE "LES ALBIZIAS"

Commission(s) : URBANISME - ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE - SANTE - MISE EN VALEUR DU PAYSAGE URBAIN

Dans le cadre de l'élaboration du P.L.U, approuvé le 13 mai 2011, des emplacements réservés ont été retenus notamment pour l'intégration de voies ouvertes à la circulation publique dans le domaine de la voirie communale.

Le passage Wilson, qui dessert plusieurs ensembles immobiliers, est concerné par un emplacement réservé référencé CO/187 aux fins de classement dans la voirie communale.

La société « Les Jasmins » a réalisé en 2010 un immeuble sur la parcelle cadastrée CR 451 sise à l'angle du passage Wilson et de l'avenue Maréchal de Lattre de Tassigny laissant un délaissé en nature de trottoir et chaussée pour environ 73 m<sup>2</sup>.

Les copropriétaires de l'immeuble dénommé « Les Albizias » viennent aujourd'hui aux droits de la société Les Jasmins, et n'ont pas vocation à entretenir, maintenir en état, faire acte de police ou assurer l'éclairage d'un espace intégré dans le domaine public communal. La Commune d'Antibes leur a donc proposé de céder l'emprise de 73 m<sup>2</sup> environ au prix d'un euro pour l'intégrer dans la voirie communale ce qui a été accepté aux termes de leur assemblée générale en date du 20 février 2015.

Dans le cadre de l'incorporation dans le domaine public de ce délaissé en nature de voirie, s'agissant d'une régularisation administrative, il n'est pas envisagé de travaux.

Les frais de géomètre et d'enregistrement de l'acte au bureau des hypothèques seront à la charge de la Commune.

OUI CET EXPOSE  
APRES EN AVOIR DELIBERE  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
A l'unanimité

- **ACCEPTE** l'acquisition d'une bande de terrain de 73m<sup>2</sup> environ à détacher de l'assiette foncière auprès de la copropriété « Les Albizias », cadastrée section CR 451 pour le montant d'un euro en vue de son classement dans la voirie publique communale ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes y relatifs à intervenir ;
- **DIT** que les dépenses afférentes à cette cession sont inscrites au BP 2015.

Accusé réception Sous-préfecture :  
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Député des Alpes-Maritimes,

  
Jean LEONETTI

*"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."*

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

DCM N.16-1 - PASSAGE WILSON - PARCELLE CR 451 - INTEGRATION DANS LA VOIRIE PUBLIQUE COMMUNALE- ACQUISITION A L'EURO AUPRES DE LA COPROPRIETE "LES ALBIZIAS" -

---

**Date de transmission de l'acte :** 02/07/2015

**Date de réception de l'accusé de réception :** 02/07/2015

---

**Numéro de l'acte :** DCM2106-15 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 006-210600045-20150619-DCM2106-15-DE

---

**Date de décision :** 19/06/2015

**Acte transmis par :** Nadya ZENNIR

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 3. Domaine et patrimoine  
3.1. Acquisitions